



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers



BUDGET PRIMITIF 2025

INTRODUCTION

Le projet de budget primitif 2025 s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors du comité syndical du 07 février 2025 et repose sur une hypothèse de mise en service de la nouvelle UVE d'Ivry-sur-Seine au 1er septembre 2025.

En synthèse, l'exercice 2025 est marqué par une stabilité des dépenses et des recettes de fonctionnement (+0,3%) par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, en 2025, les dépenses d'exploitation sont attendues à la baisse grâce à l'effet conjugué de la diminution des tonnages, de l'existence d'une capacité de traitement « masquée » dans le cadre des essais à chaud de la nouvelle UVE L'Interval, à l'optimisation de la disponibilité de nos sites et grâce à la prolongation du fonctionnement de l'UIOM d'Ivry-sur-Seine, permettant de réduire le recours aux sites extérieurs et à l'enfouissement. Le GER est également optimisé afin de limiter son impact sur la section de fonctionnement.

Cette diminution des dépenses d'exploitation, combinée à celle des frais financiers, aux efforts des différentes directions du Syctom et à la forte réduction du virement, permet d'absorber quasiment la totalité de la progression des dépenses d'amortissement, puisque le Syctom va commencer à amortir la nouvelle UVE dès sa mise en service, soit pour une durée de 4 mois en 2025.

Enfin, les dépenses de prévention et sensibilisation sont sanctuarisées, afin de poursuivre l'objectif de réduire le volume de déchets produits et d'améliorer le geste de tri.

Sur le volet recettes, l'avenant signé en 2024 avec la CPCU permet de bénéficier en 2025 d'une progression des recettes de vapeur, alors que les anciennes conditions contractuelles auraient engendré une importante baisse. Mais les recettes d'électricité, elles, sont attendues en forte réduction en raison de la diminution des quantités produites et surtout des prix.

En outre, conformément aux orientations budgétaires, une hausse de la tarification a été décidée à l'unanimité pour les seuls objets encombrants. En effet, le tarif unique actuellement applicable est dans l'incapacité de couvrir les coûts de cette catégorie hétérogène de déchets. Il ne joue plus son rôle dans le schéma tarifaire du Syctom, consistant à favoriser les flux recherchés (Collectes sélectives et Déchets Alimentaires) facturés moins chers qu'ils ne coûtent et à dissuader les flux que l'on souhaite diminuer (OMr et objets encombrants) par l'application d'un tarif supérieur à leur coût.

En investissement, le Syctom poursuit son plan ambitieux. Les opérations d'équipement sont financées à 82% par l'emprunt, le reste étant financé par des subventions et le FCTVA. L'autofinancement ne sert quant à lui qu'à rembourser le capital de la dette empruntée.

Les grands équilibres du BP 2025 sont les suivants :

Montants en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution 25/24	
Fonctionnement	464,05	465,55	+1,5	+0,3%
Investissement	257,00	278,25	+21,3	+8,3%
Total sections	721,04	743,80	+22,8	+3,4%

SOMMAIRE

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 465,5 M€ au BP 2025 / 464,1 M€ au BP 2024	4
A) Les recettes directes d'exploitation : 394,3 M€ au BP 2025 / 390,3 M€ au BP 2024	4
B) Les subventions des éco organismes : 55,0 M€ au BP 2025 / 52,0 M€ au BP 2024	8
C) Les autres recettes : 1,6 M€ au BP 2025 / 7,1 M€ au BP 2024	8
D) Les recettes exceptionnelles : 13,0 M€ au BP 2025 / 13,0 M€ au BP 2024	8
II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 465,5 M€ au BP 2025 / 464,0 M€ au BP 2024.....	9
A) Les dépenses directes d'exploitation : 306,9 M€ au BP 2025 / 309,2 M€ au BP 2024	9
B) Les soutiens aux collectivités : 10,0 M€ au BP 2025 / 10,6 M€ au BP 2024	11
C) La mobilisation des publics et des territoires : prévention et sensibilisation, un budget sanctuarisé : 11,3 M€ au BP 2025 comme au BP 2024	12
D) Communication : un budget ajusté pour faire face aux contraintes financières : 0,8M€ au BP 2025 / 1,0 M€ BP 2024.....	14
E) La masse salariale : 11,2 M€ au BP 2025 / 10,9 M€ BP 2024	14
F) Les charges financières : 21,1 M€ au BP 2025 / 22,8 M€ au BP 2024	15
G) La dotation aux amortissements : 87,5 M€ au BP 2025 / 78,3 M€ au BP 2024.....	16
H) Les dépenses courantes : 13,0 M€ au BP 2025 / 12,0 M€ au BP 2024	16
III - L'EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS	18
IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 278,3 M€ au BP 2025 / 257,0 M€ au BP 2024	19
A) Les ressources externes : 33,1 M€ au BP 2025 / 55,5 M€ au BP 2024	19
B) Les ressources propres : 89,6 M€ au BP 2025 / 85,0 M€ au BP 2024	19
C) L'emprunt d'équilibre et la stratégie d'endettement : 145,5 M€ au BP 2025 / 108,3 M€ au BP 2024.....	19
D) Opérations comptables patrimoniales : 10,0 M€ au BP 2025 / 8,2 M€ au BP 2024.....	20
V - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 278,3 M€ au BP 2025 / 257,0 M€ au BP 2024	20
A) Le point sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)	21
B) Les dépenses d'équipement : 177,8 M€ au BP 2025 / 162,8 M€ au BP 2024	21
C) Le remboursement de la dette : 88,4 M€ au BP 2025 / 83,4 M€ au BP 2024	25
D) Les opérations d'ordre et autres opérations : 12,0 M€ au BP 2025 / 10,8 M€ au BP 2024	25

I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 465,5 M€ au BP 2025 / 464,1 M€ au BP 2024

Les recettes de fonctionnement évoluent de +1,5 M€ au BP 2025, soit une légère progression de +0,3%.

Données en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution en M€	Evolution en %	Part de chacun des postes
Contributions des membres	258,5	269,1	10,6	4,1%	57,8%
Contributions exercices antérieurs	3,4	4,2	0,8	23,8%	0,9%
Subventions perçues	52,0	55,0	3,1	5,9%	11,8%
Ventes électricité	23,3	8,8	- 14,5	-62,4%	1,9%
Ventes vapeur	79,1	84,0	4,9	6,1%	18,0%
Ventes matières	21,9	25,9	4,0	18,3%	5,6%
Ventes autres produits	4,2	2,5	- 1,7	-41,0%	0,5%
Recettes exceptionnelles	13,0	13,0	-	0,0%	2,8%
Autres recettes	7,1	1,6	- 5,6	-78,1%	0,3%
Opérations comptables (sub transférables)	1,6	1,6	-	0,0%	0,3%
TOTAL RECETTES DE FONCT.	464,0	465,5	1,5	0,3%	100,0%

A) Les recettes directes d'exploitation : 394,3 M€ au BP 2025 / 390,3 M€ au BP 2024

Les recettes d'exploitation sont principalement constituées des contributions des membres. Les recettes énergétiques, au premier rang desquelles se trouvent les recettes issues de la vente de vapeur, complètent ces recettes. Dans le prolongement des échanges du débat sur les orientations budgétaires du 7 février 2025, les recettes versées par les territoires devraient progresser de +4,1%, en raison de la refonte décidée à l'unanimité de la tarification des objets encombrants, dont le tarif actuel ne joue plus son rôle dans le schéma tarifaire du Sycotm. Les autres tarifs restent inchangés.

1) Les contributions des membres : 269,1 M€ au BP 2025 / 258,5 M€ au BP 2024

Les contributions des membres sont constituées des acomptes versés par les territoires, qui s'établissent en premier lieu à partir des tonnages 2024, estimés comme suit :

Matières (en tonnes)	Tonnage définitif 2023	Tonnages BP 2024	Tonnage estimés 2024
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	1 674 276	1 684 002	1 680 487
Déchets Alimentaires (DA)	10 055	14 509	16 718
Collectes sélectives (CS)	213 625	234 465	230 433
Objets encombrants (OE)	198 075	198 562	215 853
Déchets Verts (DV)	12 825	20 292	17 282

En second lieu, les tarifs adoptés par l'assemblée délibérante du Sycotm sont appliqués sur ces tonnages. Rappelons que la tarification du Sycotm repose sur les principes suivants :

- La part population est déterminée afin de respecter le plafond statutaire de 15% du montant total de la redevance ;
- La part relative au tonnage, qui représente 85% de la redevance, est déterminée par application d'une tarification incitative :
 - Le tarif applicable aux flux des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des Objets Encombrants (OE) est jusqu'à présent le tarif de référence de la redevance ;
 - Le tarif pour les collectes sélectives et pour les déchets alimentaires est déterminé en appliquant une diminution de 84 €/t au tarif des OMr, afin de maintenir le caractère incitatif de ce tarif ;
 - Le tarif des anomalies pour les collectives sélectives correspond au tarif OMr majoré de 20 €/t.

Lors du débat d'orientation budgétaire, le principe d'une tarification incitative pour favoriser les flux que l'on souhaite voir progresser et dissuader ceux que l'on souhaite voir diminuer a été réaffirmé ; raison pour laquelle il a été décidé de faire évoluer la tarification des objets encombrants pour qu'elle corresponde à ce qu'ils coûtent. Les trois principaux flux d'OE réceptionnés par le Sycotom présentent des caractéristiques très différentes :

- **Les OE « classiques »** présentent un taux de valorisation matière se situant autour de 45/50%. Les refus issus du tri peuvent être en grande partie valorisés énergétiquement. Ces OE « classiques » sont traités à un coût net complet légèrement inférieur à 143 €/t ;
- **Les tout-venants de déchèteries et les dépôts sauvages** sont réceptionnés sur les marchés d'OE classiques mais présentent des teneurs en valorisable faibles (inférieures à 30%), avec une forte proportion du flux (70%) devant être enfouie. Ils sont traités à un coût net légèrement supérieur à 195€/t car très peu de recettes matières sont attendues sur ce flux, les Eco-organismes ne les soutiennent pas et le coût de l'enfouissement est important ;
- **Les OE assimilables à des déchets de chantiers** sont principalement constituées de gravats et d'inertes et vont sur des marchés spécifiques. Ils sont traités à 105 €/t.

Au vu de ces éléments, **le tarif unique pour les OE, à 109,4 €/t, est dans l'incapacité de couvrir les coûts de cette catégorie hétérogène de déchets. Il ne joue plus son rôle dans le schéma tarifaire du Sycotom, consistant à favoriser les flux recherchés (CS et DA) facturés moins chers qu'ils ne coûtent et dissuader les flux que l'on souhaite diminuer (OM et OE) facturés au-dessus de leur coût.**

Le BP 2025 propose donc, conformément aux orientations budgétaires et à la décision unanime des élus, une refonte de ce tarif, afin de mieux couvrir le coût de traitement de ces déchets. Les tarifs envisagés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2024	2025
OE "classique"	109,4 €/t	145,0 €/t
Tout-venant		200,0 €/t
OE Dépôts Sauvages		200,0 €/t
Déclassement		220,0 €/t
OE Chantier		105,0 €/t
Tarif moyen pondéré		150,3 €/t

Les autres tarifs restent identiques à ceux de 2024.

Flux	2024		2025	
	Tarif	Redevance BP 2024 en M€	Tarif	Redevance attendue au BP 2025 en M€
OMr	109,4 €/t	184,2	109,4 €/t	183,8
OE	109,4 €/t	21,3	150,3 €/t	32,4
CS	25,4 €/t	6,0	25,4 €/t	5,9
Anomalie CS	129,4 €/t	7,3	129,4 €/t	7,3
Déchets alimentaires	25,4 €/t	0,4	25,4 €/t	0,4
Déchets verts	37,2 €/t	0,8	37,2 €/t	0,6
Part population	6,3 €/hab.	38,6	6,3 €/hab.	38,5
TOTAL Redevance		258,5		269,1

A ces prévisions de recettes s'ajoutent environ 4,2 M€ de versement de soldes de redevance N-1.

2) La vente de produits : 121,1 M€ au BP 2025 / 128,5 M€ au BP 2024

Les ventes de produits énergétiques et industriels représentent 26% des recettes du Sycdom dans le BP 2025 et se présentent comme suit :

Données en M€	BP 2024	BP 2025
Ventes vapeur	79,1	84,0
Ventes électricité	23,3	8,8
Ventes matières	21,9	25,9
Ventes autres produits	4,2	2,5
TOTAL	128,5	121,1

- Les recettes issues de la vente de vapeur

La production de tonnes vapeur est anticipée à 3,1 Millions de tonnes. L'avenant au contrat de fourniture de vapeur conclu avec la CPCU permet une augmentation du prix à 27,0 € la tonne vapeur en 2025 par rapport à 23,45€ en 2024, et un risque de pénalité très faible grâce à l'abaissement du seuil de pénalité à 3,1 Mtvap, contre 3,5 Mtvap avant la signature de l'avenant et à une évolution du système permettant de ne prendre en compte que les tonnes non livrées.

Les recettes progresseraient ainsi pour atteindre près de 84 M€ (contre un maximum de 53 M€ sans avenant) malgré la diminution de la quantité produite, en raison de la baisse de la disponibilité des installations du Sycdom et la mise en service de l'UVE L'Interval.

	2024			2025		
	Tvap	€	Prix moyen €/tvap	Tvap	€	Prix moyen €/tvap
Isséane	915 133	21 677 681	23,7	881 542	24 232 000	27,5
SO	1 373 639	31 962 525	23,3	1 281 654	34 188 000	26,7
Ivry	1 082 350	25 467 046	23,5	936 699	25 543 000	27,3
TOTAL	3 371 122	79 107 251	23,5	3 100 196	83 963 000	27,1

- **Les recettes issues de la vente d'électricité**

En 2025, les recettes d'électricité sont attendues en forte baisse par rapport à 2024. Cela s'explique par une réduction anticipée des quantités produites, à laquelle s'ajoute la forte diminution du prix moyen de vente, avec la fin du contrat de vente à terme conclu fin 2022 pour Isséane, au moment où les cours de marché étaient plus élevés. Cela vient conforter le choix du Sycotom de prioriser la vapeur à l'électricité.

	2024			2025		
	MWh	€	Prix moyen €/MWh	MWh	€	Prix moyen €/MWh
Isséane	94 342	17 654 000	187,1	99 487	6 132 000	61,6
SO	2 264	125 000	55,2	5 960	327 000	55,0
Ivry	81 291	5 531 000	68,0	42 067	2 313 000	55,0
TOTAL	172 146	23 310 000	131,0	147 515	8 772 000	55,6

- **Les recettes issues de la vente matières**

Les recettes de valorisation matière sont particulièrement volatiles. Une baisse des prix s'est amorcée fin 2022 et poursuivie en 2023. En 2024, les prix ont enregistré une remontée significative. Pour 2025, les recettes de la valorisation matière sont estimées à 25,9 M€ soit en augmentation de près de 4 M€ de BP à BP :

- Cette hausse repose intégralement sur la valorisation des collectes sélectives, dont les quantités et les prix augmentent ;
- Les recettes OM sont, quant-à-elles, « pénalisées » par la baisse des quantités de métaux valorisés, en raison de la baisse du traitement en UIOM/UE Sycotom ;
- Enfin, les recettes de verre (reversées intégralement aux EPT) diminuent sous le double effet du recalage des quantités par rapport au niveau réel constaté en 2024 et du prix de reprise.

	2024			2025		
	Tonnes	Prix moyen €/t	Montant BP en M€	Tonnes	Prix moyen €/t	Montant BP en M€
Valo CS	170 934	83	14,2	177 004	112	19,8
Valo OM	33 194	82	2,7	26 694	85	2,3
Valo OE	80 098	25	2,0	83 746	20	1,6
Verre	127 000	24	3,0	122 753	18	2,2
Total Valorisation Matière	411 226	53	21,9	410 197	63	25,9

- **Les recettes issues d'autres produits**

Les autres ventes correspondent notamment aux refacturations à l'exploitant des dépenses d'électricité à Ivry et des recettes issues des déchets tiers. Les sites de valorisation énergétique du Sycotom accueillent des déchets tiers afin d'optimiser le fonctionnement de fours et de maintenir une production de vapeur constante. Cette recette est attendue en nette baisse en raison de la moindre disponibilité des sites du Sycotom et de la mise en service de l'UVE l'Interval. Ces recettes sont estimées à hauteur de 2,5 M€ au BP 2025.

B) Les subventions des éco organismes : 55,0 M€ au BP 2025 / 52,0 M€ au BP 2024

Les subventions des éco organismes augmentent globalement de 3,1 M€ et représentent au total 11,8 % des recettes du BP 2025.

<i>Données en M€</i>	BP 2024	BP 2025
Subvention Citeo Emballage (tri)	41,4	43,1
Subvention Citeo Valorisation Energétique	4,5	3,6
Subvention Citeo Journaux Revues Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) (tri)	2,3	2,6
Subventions Ocad3e pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (tri)	0,2	0,2
Subventions Eco Mobilier (objets encombrants)	3,7	5,6
TOTAL	52,0	55,0

Le soutien Citeo au tri évolue sur l'effet de l'augmentation des tonnages valorisés d'emballages de papiers/cartons. Le soutien à la valorisation énergétique poursuit sa diminution mécanique en 2025 conformément au barème.

La hausse du soutien à la performance de recyclage des papiers suit l'évolution des tonnages du flux collecté.

Le soutien Eco-Maison sur les OE pourrait s'établir à 5,6 M€ contre 3,7M€ au BP 2024. Ce chiffrage est conditionné à l'atteinte d'un objectif de valorisation que le Sycotom ne maîtrise que peu. Il dépend en effet de la qualité du flux entrant et de la disponibilité du traitement thermique des refus et des déclassements, désormais intégré et activé dans les nouveaux marchés de tri des OE afin d'optimiser la performance de valorisation globale. Une stratégie de pré-tri de certains flux permet également de « bonifier » le ratio de valorisation.

C) Les autres recettes : 1,6 M€ au BP 2025 / 7,1 M€ au BP 2024

Ce poste comprend notamment les revenus de location des bureaux et l'ensemble des refacturations aux collectivités (au titre des déchèteries, de l'expérimentation de la collecte et du traitement des déchets alimentaires) pour un total de 1,6 M€.

Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2024, le Sycotom a transféré la gestion des déchèteries des Hauts de Seine aux territoires, hormis les déchèteries mobiles de l'EPT Boucle Nord de Seine jusqu'au 30 juin 2024. Il n'y a donc plus de recettes à percevoir dans ce cadre, à l'exception du lissage des recettes attendues par ce même territoire conformément à la convention de novembre 2023.

D) Les recettes exceptionnelles : 13,0 M€ au BP 2025 / 13,0 M€ au BP 2024

Le montant attendu de 13 M€ correspond à l'estimation de l'apurement comptable des engagements rattachés non suivis de facturation l'année suivante lors de l'ajustement définitif des tonnages. En 2025, le montant estimé pour 2024 est reconduit.

II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 465,5 M€ au BP 2025 / 464,0 M€ au BP 2024

Les dépenses de fonctionnement sont stables et n'évoluent que de +0,3% (+ 1,5 M€).

Données en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution (en M€ et en %)		Part de chacun des postes
Marchés de trait., GER, conv syndicats	309,2	306,9	- 2,4	-0,8%	65,9%
Masse salariale	10,9	11,2	0,3	2,8%	2,4%
Soutiens EPT	10,6	10,0	- 0,5	-5,1%	2,2%
Prévention et communication	12,2	12,1	- 0,1	-1,0%	2,6%
Frais financiers	22,8	21,1	- 1,7	-7,5%	4,5%
Dépenses courantes	12,0	13,0	1,0	8,3%	2,8%
Dépenses exceptionnelles	1,3	1,6	0,3	23,1%	0,3%
SOUS TOTAL DEPENSES DE FONCT. REELLES	379,0	375,9	- 3,1	-0,8%	80,7%
Amortissements	78,3	87,5	9,2	11,8%	18,8%
Virement vers la section d'invest	6,7	2,2	- 4,6	-68,1%	0,5%
SOUS TOTAL AUTOFINANCEMENT (DEPENSES D'ORDRE)	85,0	89,6	4,6	5,4%	19,3%
TOTAL DEPENSES DE FONCT.	464,0	465,5	1,5	0,3%	100,0%

A) Les dépenses directes d'exploitation : 306,9 M€ au BP 2025 / 309,2 M€ au BP 2024

Les dépenses directes d'exploitation représentent près des deux tiers du budget de fonctionnement. Elles diminuent de 2,4 M€, soit une baisse de 0,8%.

Montant en M€	BP 2024	BP 2025	Evolution	
Marchés de traitement	274,3	273,9	-0,4	-0,2%
GER	26,7	23,6	-3,1	-11,6%
Autres dépenses techniques	0,1	0,3	0,2	129,7%
Impôts fonciers	5,3	5,9	0,6	11,9%
Loyers d'exploitation	1,4	1,6	0,2	16,2%
Droits Voies Navigables de France	1,4	1,5	0,1	7,8%
TOTAL	309,2	306,9	-2,4	-0,8%

- **Les marchés d'exploitations, conventions et enfouissement**

Dans le détail, les dépenses d'exploitation évoluent comme présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>Données en M€</i>	BP		Evolution	
	2024	2025		
Traitement OM en centres incinération et conventions avec Syndicats	137,9	138,8	0,9	0,7%
Marchés de transfert (Romainville et centre de secours)	12,3	13,6	1,2	10,1%
Enfouissement	23,9	16,0	-7,9	-33,1%
Traitement des mâchefers	13,4	11,8	-1,5	-11,4%
Total traitement des OM	187,5	180,2	-7,3	-3,9%
Collectes sélectives (tri et caractérisation)	52,1	54,0	1,9	3,7%
Objets Encombrants	29,5	34,6	5,1	17,2%
Déchets alimentaires/biodéchets	4,1	4,6	0,5	12,5%
Autres	1,2	0,5	-0,7	-56,1%
Total Marchés de traitement	274,3	273,9	-0,4	-0,2%

En ce qui concerne le traitement des ordures ménagères résiduelles, les dépenses sont envisagées à la baisse (-7,3 M€) grâce à l'effet conjugué de la diminution des tonnages, de l'existence d'une capacité de traitement « masquée » car environ 80kt pourraient être traitées dans le cadre des essais à chaud de la nouvelles UVE l'Interval et seraient rémunérées par un forfait sur le budget d'investissement, à l'optimisation de la disponibilité de nos sites et, enfin, grâce à la prolongation du fonctionnement de l'UIOM d'Ivry, permettant de réduire le recours aux sites extérieurs et à l'enfouissement.

L'augmentation structurelle des dépenses issues des collectes sélectives (+1,9 M€) provient entre autres de l'augmentation des tonnages à traiter et d'une légère hausse du coût moyen de traitement.

La variation du coût des OE (+5,1 M€ soit + 17,2%) s'explique par les facteurs suivants :

- L'augmentation des tonnages,
- L'inflation appliquée aux prix des nouveaux marchés,
- La dégradation de la qualité du flux : les flux entrants (hors monomatériaux) devraient augmenter de 8kt tandis qu'en sortie seules 2kt pourraient être valorisées. Il en résulte une progression anticipée des refus et déclassements de 6kt,
- Le recours aux prestations de traitement thermique des refus et déclassement dans le cadre des marchés d'OE : ces prestations de valorisation énergétique ont été activées dès le démarrage des nouveaux marchés d'OE, afin d'optimiser la performance de valorisation globale. L'objectif est d'améliorer l'éligibilité au soutien Eco-maison (cf. infra chapitre recette). Par ailleurs, ce traitement thermique des refus et déclassement d'OE dans le cadre des nouveaux marchés permet d'éviter que les flux concernés soient traités dans nos installation dont la disponibilité est limitée et d'éviter également une partie de l'enfouissement de ces déchets.

- **Le GER en fonctionnement**

Les dépenses de GER (Gros Entretien et Renouvellement) portées par la section de fonctionnement sont en baisse de 3,1 M€. En effet, l'essentiel des dépenses sera désormais porté en section d'investissement pour les UVE (cf. infra, partie sur les améliorations continues), dès lors que de nouveaux marchés d'exploitation seront contractualisés, puisque les dépenses ont principalement pour objet d'augmenter la durée de vie du patrimoine. En 2025, un effort particulier et des travaux supplémentaires sont programmés sur l'UIOM d'Ivry-sur-Seine pour s'assurer de son bon fonctionnement jusqu'à la mise en service de la nouvelle UVE L'Interval.

Dans les centres de tri, le GER correspond à des dépenses plus variées et s'impute à la fois en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Données en M€	BP	BP	Evolution	
	2024	2025	(en M€ et en %)	
IVRY UIOM	9,3	6,9	-2,4	-25,4%
ST-OUEN UIOM	11,2	8,9	-2,3	-20,9%
ISSEANE UIOM	3,2	7,1	3,9	121,2%
SOUS TOTAL UIOM	23,7	22,9	-0,8	-3,4%
NANTERRE TRI	0,5	0,1	-0,4	-83,8%
PARIS 15 TRI	0,3	0,1	-0,2	-73,8%
PARIS 17 TRI	0,6	0,2	-0,4	-68,5%
ROMAINVILLE TRI	1,1	0,3	-0,8	-75,4%
SEVRAN TRI	0,6	0,1	-0,5	-78,4%
SOUS TOTAL TRI	3,0	0,7	-2,3	-75,9%
TOTAL	26,7	23,6	-3,1	-11,6%

- **Les impôts fonciers des centres – 5,9 M€ :**

Ils progressent de 0,6 M€ en raison de la hausse globale des bases et de l'intégration du remboursement de la CFE acquittée les exploitants, qui n'avait pas été budgété au BP 2024.

- **Les loyers réglés à Ports de Paris et les droits et taxes dus à Voies Navigables de France (VNF) :**

Il s'agit des loyers (notamment auprès de Ports de Paris et de Réseau Ferré de France) pour un total de 1,6 M€ et des droits auprès de VNF au titre des capacités de pompage en Seine pour un montant de 1,5 M€.

B) Les soutiens aux collectivités : 10,0 M€ au BP 2025 / 10,6 M€ au BP 2024

Les soutiens aux adhérents et aux communes devraient s'établir à 10 M€, soit une légère diminution de 0,6 M€ par rapport au BP 2024. Ils se décomposent comme suit :

- **Les soutiens à la collecte sélective :**

- o Le reversement de la recette matière verre pour 2,2 M€, en diminution de 0,8 M€ en raison de la baisse du prix de vente et des quantités (-5 kt),

- Les reversements à l'euro/l'euro des soutiens versés par Citéo et perçus par le Sycdom au titre des actions relatives à la compétence collecte pour un total de 4,6 M€, en augmentation de +0,5 M€, compte-tenu de l'augmentation des soutiens issus du nouveau barème (progression attendue du soutien aux ambassadeurs du tri par exemple).
- **Le soutien pour accueil** : Le soutien pour accueil est calculé en fonction des apports sur chaque site du Sycdom et est estimé à 3,2 M€ pour 2025, soit une diminution de 0,3 M€, en raison de la baisse des tonnages entrants sur les sites du Sycdom. Pour mémoire, le montant calculé pour chaque commune d'accueil additionné à la taxe sur les déchets réceptionnés perçue par la commune d'accueil ne peut être inférieur à 50 000 € et ne peut être supérieur à 1 000 000 €.

C) La mobilisation des publics et des territoires : prévention et sensibilisation, un budget sanctuarisé : 11,3 M€ au BP 2025 comme au BP 2024

Les crédits consacrés aux actions de prévention et de sensibilisation seront maintenus conformément aux orientations du débat d'orientation budgétaire et afin de poursuivre les objectifs de réduction du volume des déchets et d'amélioration du geste de tri.

L'accompagnement des territoires repose sur les contrats d'objectifs entre le Sycdom et les EPT, dont les premiers ont été mis en œuvre début 2022. Ces contrats sont les socles d'une politique de coordination forte de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets, incluant une programmation thématique et financière pluriannuelle. Ils engagent les territoires et le Sycdom sur des objectifs chiffrés de collecte et de tri des déchets et la programmation d'actions concrètes pour les atteindre.

À date, 8 territoires ont conclu un contrat d'objectifs avec le Sycdom (Est-Ensemble, Paris, GPSO, Plaine Commune, POLD, VSGP, PTDE et GPGE), les derniers sont en cours de discussion. Ces contrats feront l'objet d'échanges réguliers entre le Sycdom et les EPT dans une véritable dynamique partenariale.

Données en M€	BP 2024	BP 2025
Eco-animateurs	4,7	4,5
Compostage	0,6	0,6
Sensibilisation	2,4	2,3
Subvention	2,8	3,3
Innovation	0,3	0,2
Eco-conception	0,4	0,3
TOTAL GENERAL	11,3	11,3

Les dépenses de prévention et sensibilisation sont constituées à titre principal par :

- **Les éco-animateurs** : appui des adhérents du Sycdom, il est proposé de maintenir le dispositif éco-animateur qui avait été renforcé en 2023 (6 équipes de 10 éco-animateurs), compte-tenu de la programmation des actions dans les contrats d'objectifs et des

demandes de sensibilisation en lien avec l'extension des consignes de tri ou la mise en place de solutions de tri à la source des déchets alimentaires.

- **Le compostage :** Le Sycotom poursuit son engagement auprès des territoires en :
 - Soutenant le compostage de quartier (installation de pavillons de compostage, communication et animation spécifiques) et le compostage de proximité (individuel et collectif) avec la distribution de matériel et l'accompagnement par des maîtres composteurs des sites partagés,
 - Proposant des formations pour les référents de site, les guides et les maîtres composteurs.

- **La sensibilisation :** l'effort se poursuit dans l'accompagnement des territoires vers l'amélioration de la qualité et quantité de flux triés via de multiples outils mis à disposition (dont notamment les éco-animateurs). En parallèle, la campagne de communication grand public (pour un montant de 1,82 M €) se prolongera avec un troisième volet consacré aux biodéchets en 2025. Après deux éditions de TOM Mag diffusés en 2024, le Sycotom poursuivra la sensibilisation des plus jeunes dans les écoles primaires du territoire.
La connaissance des modes de traitement est essentielle puisqu'elle permet une prise de conscience de la réalité des volumes des déchets traités et de leur possible valorisation matière et énergétique. Ainsi, les efforts se poursuivront pour offrir des parcours de visites de site qualitatifs, avec notamment la création du parcours découverte de L'Interval à Ivry-sur-Seine et le démarrage des études techniques sur celui de Saint-Ouen-sur-Seine.

- **Le dispositif d'accompagnement 2021-2026 :** il vise à soutenir les actions à l'initiative des EPT ou de leurs collectivités autour du réemploi et de la réparation, du compostage de proximité, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la sensibilisation vers les changements de comportement, de l'amélioration du tri notamment des déchets alimentaires, de la mise en place de démarches d'écologie industrielle et territoriale ou bien encore du déploiement de déchetteries. Les révisions et simplification apportées en 2023 ont dynamisé les sollicitations pour l'accompagnement du Sycotom. A ce jour, 196 conventions de subventions sont en cours.
Par ailleurs, le système de bonification prévu dans le cadre des contrats d'objectifs, permettant d'allouer des fonds supplémentaires aux territoires ayant signé des contrats d'objectifs sur chaque subvention allouée, est désormais en œuvre et a permis une valorisation de l'engagement au bénéfice des premiers EPT signataires d'1,1 million d'euros pour les années 2022 et 2023.

- **Ecoconception :** indissociable de la réduction des déchets, l'écoconception se développera avec la concrétisation des projets issus du concours Design Zéro Déchets (DZD), pour passer des idées à des projets durables au service de tous. Elle pourra également s'appuyer sur des partenariats avec des structures incubatrices ou avec la recherche comme c'est le cas avec la Chaire CoPack (AgroParisTech) qui œuvre à la réduction et soutenabilité des emballages.

D) Communication : un budget ajusté pour faire face aux contraintes financières : 0,8M€ au BP 2025 / 1,0 M€ BP 2024

Le Sycotom assure la valorisation de ses réalisations, projets et actions lui permettant de remplir ses missions de service public. Sa stratégie globale de communication s'adapte en continu suivant les priorités fixées par sa gouvernance, en vue de renforcer la visibilité de ses missions sur les réseaux sociaux, en développant notamment le format vidéo (vidéos de la réalité virtuelle à la valorisation énergétique, sur les procédés des centres, ou encore traduisant la marque employeur, etc.), ou en envisageant la refonte des sites internet du Sycotom. Une communication spécifique sera également programmée dans le cadre de la mise en service industrielle de L'Interval, la nouvelle UVE d'Ivry-sur-Seine.

Ces hausses de dépenses seront financées par des économies (baisse du budget de communication de crise, refonte du rapport d'activité, suppression d'un séminaire, etc.).

E) La masse salariale : 11,2 M€ au BP 2025 / 10,9 M€ BP 2024

La masse salariale représente 2,4 % du budget de fonctionnement et augmente de +0,3 M€ par rapport au BP 2024. Conformément aux orientations budgétaires, cette augmentation résulte des facteurs suivants :

- La prise en compte en année pleine :
 - De la création de 5 postes permanents de catégorie A (créés en 2024) pour gagner en sureté de fonctionnement et répondre aux enjeux stratégiques dégagés dans le cadre d'Horizon 2050. Sur ces 5 postes, 4 seront pourvus en 2025 (+343 400 €),
 - De 2 postes d'apprenti.e.s (+36 536 €).
- L'augmentation, annoncée par le gouvernement au 1er janvier 2025, des cotisations CNRACL de 4 points au 1er janvier 2025 (+103 290 €),
- La revalorisation de la participation du Sycotom à la protection sociale complémentaire des agents, intégrant :
 - L'effet en année pleine de hausse de la participation à la mutuelle, actée au 1er avril dernier 2024,
 - L'augmentation de la participation employeur à la prévoyance au 1er janvier 2025. Sur ce dernier point, le Sycotom participe à hauteur de 50 % de la cotisation de chaque agent·e·s sur une formule de base, anticipant la mise en place de la réglementation en matière de prévoyance. Le coût de la participation employeur pour la prévoyance pour l'année 2024 s'élevait à 8 600 €. La réévaluation de la participation, en comptant des adhésions supplémentaires dues au dispositif attractif, s'élèverait à 37 100 € pour la première année du nouveau contrat-groupe prévoyance.
- Une évolution de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), part mensuelle du régime indemnitaire, en lien avec la reconnaissance de l'expérience professionnelle des agents tous les 2 ans (estimée à 61 000 € pour 2025), dans le cadre de l'évaluation annuelle et la reconduction des montants de Complément Indemnitaire Annuel (CIA) attribués en 2024 (estimés à enveloppe de 130 000 € au total).

Il n'est pas prévu de mesures nationales d'augmentation du traitement indiciaire (augmentation du point d'indice de la fonction publique). Par ailleurs, la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) est supprimée (-7 700 €).

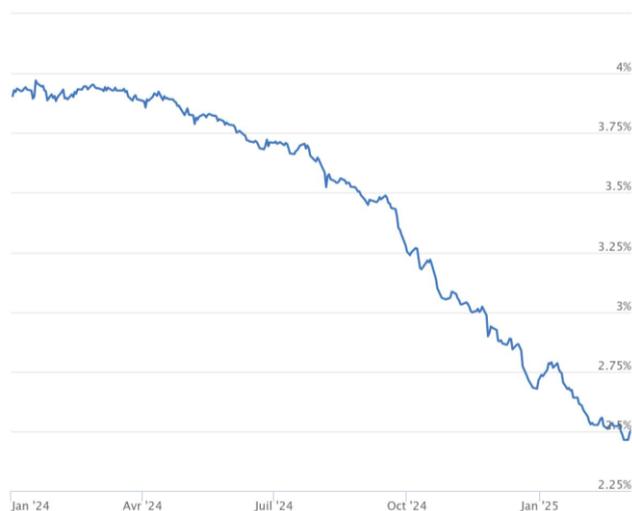
F) Les charges financières : 21,1 M€ au BP 2025 / 22,8 M€ au BP 2024

Les charges financières diminuent de 7,5% en 2025 (-1,7 M€).

Cette réduction de BP à BP tient :

- À une diminution de l'encours de dette : Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette atteignait 971,0 M€ tandis qu'au 1^{er} janvier 2025, il s'élevait à 953,0 M€. Ainsi, le Syctom s'est désendetté de 18 M€ sur l'année 2024, puisqu'il a remboursé plus de dette (83,6 M€) qu'il n'a souscrit de nouveaux emprunts (65,5 M€).
Il convient de rappeler que le Syctom n'a réalisé aucune opération de remboursement anticipé durant l'année. Cet écart ne correspond donc pas à une stratégie de désendettement, mais tient au calendrier de remboursement « in fine » de certains emprunts (37 M€ remboursés en 2024), notamment obligataires, souscrits sur des durées courtes afin d'optimiser les frais financiers ;
- À la diminution des taux d'intérêts observés en 2024 : au 1^{er} janvier de l'année, le taux moyen de l'encours de dette du Syctom s'élevait à 2,37%, il ne s'élevait plus qu'à 2,20% au 31 décembre. Cela s'explique par la réduction du coût des emprunts souscrits à taux variable : leur taux moyen au 1^{er} janvier 2024 s'élevait de 4,51%, il est passé à 3,49% au 31 décembre. Cela s'explique par la baisse des index tels que l'Euribor¹, qui a enregistré une diminution significative en raison du ralentissement de l'inflation et de la baisse des taux directeurs par la BCE ;
- Les anticipations pour l'année 2025 reposent sur l'hypothèse d'une souscription d'emprunts indexés sur Euribor 3 mois +1 pb, soit environ 3,5%.

Graphique 1 : Evolution de l'Euribor 3 mois en 2024



¹ L'Euribor correspond au taux d'intérêt moyen auquel les banques de la zone euro se prêtent de l'argent entre elles pour différentes durées (1 mois, 3 mois, 6 mois etc.).

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 953 M€. Si l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget Primitif 2025 (145,1 M€) devait entièrement être mobilisé et au regard du niveau de remboursement du capital attendu (88,4€), le capital restant dû fin 2025 serait de 1 009,6 M€.

G) La dotation aux amortissements : 87,5 M€ au BP 2025 / 78,3 M€ au BP 2024

La dotation aux amortissements est attendue en hausse à hauteur de 87,5 M€. Les amortissements constituent une dépense obligatoire en fonctionnement qui se calcule en fonction de la valeur des biens du Sycotom et de la durée de leur amortissement². Cette dépense vise à dégager la ressource nécessaire à leur remplacement au fil du temps. Cette « épargne obligatoire » contribue ainsi à couvrir le remboursement en capital de la dette mobilisée pour financer ces mêmes investissements.

L'augmentation anticipée traduit l'impact des investissements réalisés en 2024 et les mises en service prévus en 2025 notamment de la nouvelle UVE L'Interval, qui entraîne un démarrage des amortissements au 1er septembre (amortissement *pro rata temporis*). Il est à noter qu'un mois d'amortissement de l'usine d'Ivry-sur-Seine représente environ 2 M€ d'amortissement.

H) Les dépenses courantes : 13,0 M€ au BP 2025 / 12,0 M€ au BP 2024

Cette rubrique intègre les frais de fonctionnement et ceux des locaux administratifs du Sycotom ainsi que les charges inhérentes au déroulement des projets du Sycotom et au fonctionnement des centres. Ils se situent à 13,0 M€ en 2025 soit une augmentation de 1,0 M€ par rapport au BP 2024.

Montants en M€	BP 2024	BP 2025
Fourniture de petit équipement et prestations informatiques, frais de télécommunication	2,1	2,8
Loyers et charges locatives (siège social)	2,4	2,9
Frais d'honoraires d'avocats et assistances à maîtrise d'ouvrage juridiques	1,1	0,6
Frais de fonctionnement des services	0,5	0,4
Programme de solidarité (subventions versées)	0,9	0,9
Relations institutionnelles	0,4	0,4
Formations des agents	0,1	0,1
Indemnités des élus	0,2	0,2
Diverses études	1,9	1,6
Suivi des différents impacts de fonctionnement des centres	0,8	1,1
Frais de gardiennage des sites	0,5	1,0
Cotisations versées à différents organismes	0,2	0,2
Autres dépenses	0,9	1,0
Total des dépenses courantes de fonctionnement	12,0	13,0

². Les durées d'amortissements ont été définies par délibération lors du CS de décembre 2021.

- La fourniture de petit équipement et prestations informatiques, frais de télécommunication porte la principale augmentation (+ 0,7 M€) : Ce poste intègre essentiellement les prestations et équipements informatiques nécessaires au plan de continuité informatique et plan de reprise informatique (PCI PRI), qu'il s'agit de maintenir et de superviser. Dans un contexte de multiplication des risques de cyber-attaques, le Sycatom a pour objectif prioritaire la sécurisation de ses données.
- Les loyers et charges locatives (+0,5 M€) : ils correspondent au loyer et charges du siège, qui augmentent de façon très significative en raison des index de révision des loyers et de la hausse des charges.
- Les frais d'honoraires d'avocats et les assistances à maîtrise d'ouvrage juridiques (0,6 M€) : Ces dépenses diminuent de 0,5 M€, l'état d'avancement des marchés AMO SemOp, la fin de l'opération de la nouvelle UVE, le renforcement des équipes en interne permet d'envisager une diminution des dépenses de conseils juridiques.
- Frais de fonctionnement des services (0,4 M€) : ce poste est en légère diminution par rapport au BP 2024.
- Le programme de solidarité internationale (0,9 M€) : dans le cadre des mesures d'économies, une baisse forfaitaire de 50 000 € est proposée au BP 2025, après précédente diminution de 100 000 € opérée au BP 2024.
- La formation des agents (0,1 M€) : il est proposé de maintenir le même niveau que l'année précédente.
- Les indemnités des élus (0,2 M€) : il s'agit des indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents. L'enveloppe est constante par rapport à 2024.
- Les diverses études (1,6 M€) : elles sont en baisse de 0,3 M€ en 2025. Elles intègrent par exemple des études d'accompagnement dans le cadre des marchés Semop, qui sont attendues en diminution par rapport à 2024, des études de faisabilité pour un futur centre de tri à Ivry pour 400 k€, l'analyse des automates des centres de tri (90 k€), des études dans le cadre de la mission sécurité (exercice de gestion crues, diagnostic de vulnérabilité, etc.) pour 240 k€.
- Le suivi des différents impacts de fonctionnement des centres (1,1 M€) est en hausse en raison du renforcement des crédits pour les mesures des rejets atmosphériques, soit +200K€ par rapport au BP 2024 et des demandes de la DRIEAT qui génèrent +220k€ par rapport au BP 2024 pour les mesures des retombées atmosphériques.
- Les frais de gardiennage et entretien des espaces verts des sites (1,0 M€) : il recouvre les gardiennages des sites de Saint-Ouen-sur-Seine et Blanc-Mesnil ainsi que les dépenses d'entretien des espaces verts et de leur irrigation, auparavant en section d'investissement, ce qui explique l'augmentation de ce poste de +0,5 k€.
- Les cotisations versées à différents organismes (0,2 M€) : il recouvre diverses cotisations. Ce poste est stable.

- Les autres dépenses (1,0 M€) restent stables par rapport au BP 2024.

III - L'EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS

À date et au regard des hypothèses retenues, l'épargne brute³ progresse de +4,6 M€ en 2025 pour atteindre 88,0 M€. Le taux d'épargne brute s'élève à 19 %, ce qui constitue un niveau satisfaisant pour ce ratio financier stratégique

La progression de l'épargne brute permet de maintenir une capacité de désendettement quasiment stable à 11,5 ans, malgré la hausse anticipée de l'encours de dette. En effet, fin 2025, le capital restant dû devrait se situer à 1 010 M€ dans l'hypothèse d'une réalisation complète de l'emprunt d'équilibre.

<i>Données en M€</i>	BP 2024	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	462,4	463,9
Dépenses réelles de fonctionnement	379,0	375,9
<i>Données en M€</i>	BP 2024	BP 2025
EPARGNE DE GESTION	106,2	109,1
Charges financières	22,8	21,1
EPARGNE BRUTE	83,4	88,0
TAUX D'EPARGNE	18,0%	19,0%
Capital de dette à rembourser	83,4	88,4
EPARGNE NETTE	0,0	- 0,4
Encours de dette au 31/12/N	953,0	1 010,0
CAPACITE DE DESENETTEMENT	11,4 ans	11,5 ans

³ L'épargne brute correspond à l'autofinancement retraité des opérations d'ordre (soit 1,3 M€)

IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 278,3 M€ au BP 2025 / 257,0 M€ au BP 2024

Les recettes d'investissement progressent de 21,3 M€, en raison notamment de la hausse de l'emprunt d'équilibre.

<i>Données en M€</i>	BP 2024	BP 2025
FCTVA	36,6	22,3
Subventions perçues, remboursement participations	18,9	10,8
Amortissements	78,3	87,5
Emprunt mobilisé	108,3	145,5
Virement de la section de fonctionnement	6,7	2,2
Opérations comptables	8,2	10,0
TOTAL RECETTES D'INVEST.	257,0	278,3

A) Les ressources externes : 33,1 M€ au BP 2025 / 55,5 M€ au BP 2024

- Le FCTVA : 22,3 M€ il s'agit de la récupération de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en N-2 soit en 2023. Sa diminution de 14,3 M€ reflète la baisse des dépenses d'équipement réalisées en 2023 par rapport à 2022.
- Les subventions d'investissement à percevoir et les remboursements par divers organismes (SIAAP – Ville de Paris) : 10,8 M€ correspondent au versement de subventions sollicitées auprès de divers organismes pour financer les projets d'investissement (versement de 5,8 M€ du SIAAP pour le projet de cométhanisation, 2,2 M€ de l'AESN pour l'usine de Saint-Ouen-sur-Seine, une subvention de la MGP pour l'unité de méthanisation de Gennevilliers, etc.).

B) Les ressources propres : 89,6 M€ au BP 2025 / 85,0 M€ au BP 2024

Elles correspondent à l'autofinancement et se composent :

- Des dotations aux amortissements qui continuent de progresser au rythme du déploiement du plan d'équipement en passant de 78,3 M€ à 87,5 M€ ;
- Du virement de la section de fonctionnement limité à 2,2 M€ de façon à équilibrer la section de fonctionnement.

C) L'emprunt d'équilibre et la stratégie d'endettement : 145,5 M€ au BP 2025 / 108,3 M€ au BP 2024

L'emprunt d'équilibre :

Cette inscription correspond à l'emprunt prévisionnel nécessaire pour équilibrer le BP 2025. Il vient en complément des autres ressources pour couvrir le niveau des dépenses d'équipement 2025.

La stratégie d'endettement

Le Sycotom poursuit sa stratégie d'endettement rappelée lors des orientations budgétaires 2025. Trois objectifs principaux seront poursuivis :

- Rallonger la durée de vie moyenne de la dette afin de la faire davantage correspondre à la durée de vie de nos installations ;
- Rétablir un équilibre dans la répartition de l'encours de dette, dont une grande partie est actuellement à taux fixe, en souscrivant des emprunts variables ;
- Reconstituer un profil lissé d'annuités en capital grâce au recours à l'amortissement in fine, en ciblant les échéances sur les années les moins contraintes. Les maturités 2028 et 2030 sont à éviter.

Le marché bancaire sera regardé attentivement pour retenir les taux les plus compétitifs et diversifier les sources de financement. Pour l'année 2025, le Sycotom devrait :

- S'attacher à mettre en place de nouvelles enveloppes pluriannuelles avec la BEI et la Banque des territoires, acteurs particulièrement adaptés aux besoins de financement du Sycotom ;
- Poursuivre les emprunts bancaires, en privilégiant les taux variables, en moyenne sur 20 ans ;
- Continuer à chercher les financements *in fine* obligataires.

D) Opérations comptables patrimoniales : 10,0 M€ au BP 2025 / 8,2 M€ au BP 2024

Il s'agit de la gestion d'avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux pour les dépenses d'investissement (4,1 M€) et d'écritures liées à l'intégration comptable dans l'actif (4,1 M€).

V - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 278,3 M€ au BP 2025 / 257,0 M€ au BP 2024

Les dépenses d'investissement augmentent de 21,3 M€, en raison notamment d'une hausse de 15,1 M€ des dépenses d'équipement et d'une croissance de 5,0 M€ du capital de dette à rembourser.

<i>Données en M€</i>	BP 2024	BP 2025
Opérations d'équipement	162,8	177,8
Remboursement du capital emprunté	83,4	88,4
Amortissement de subvention et autres	2,6	2,0
Opérations comptables	8,2	10,0
TOTAL DEPENSES D'INVEST.	257,0	278,3

A) Le point sur les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Sycotom a mis en place les AP/CP au 1er janvier 2019 pour développer la structuration du programme d'investissement. Cette démarche se poursuit.

Les AP/CP prévues au budget 2025 sont les suivantes :

	Montant des AP			
	Montants AP votées après BS de 2024	Montants AP votées après fongibilité de 2024	Révision au titre du BP de 2025	Total Cumulé
Amélioration continue des sites	277 272 427,56	277 272 427,56	60 607 089,92	337 879 517,48
Extension des consignes de tri des centres	74 859 562,40	74 859 562,40	-	74 859 562,40
Construction de l'UVE du site Ivry/Paris13	692 317 023,42	692 057 923,42	13 621 933,14	705 679 856,56
Rénovation du site de Saint-Ouen	287 894 472,75	287 894 472,75	- 16 932 988,90	270 961 483,85
Reconstruction du site de Romainville-Bobigny	310 820 313,78	311 020 313,78	35 642 731,78	346 663 045,56
Cométhanisation et méthanisation	57 896 712,16	57 896 712,16	- 1 142 395,08	56 754 317,08
Plans de prévention	55 825 895,09	55 825 895,09	- 6 800 246,37	49 025 648,72
Gestion du Sycotom	37 841 600,32	37 841 600,32	12 912 944,83	50 754 545,15
Biodéchets	8 534 345,06	8 534 345,06	- 2 492 245,06	6 042 100,00
TOTAL	1 803 262 352,54	1 803 203 252,54	95 416 824,26	1 898 620 076,80

	Montant des CP				
	Crédits de paiement antérieurs à 2024	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025 (BP 2025)	Reste à financer en 2026 (après BS de 2024)	Reste à financer au-delà de 2026 (après BS de 2024)
Amélioration continue des sites	89 453 958,58	28 455 558,90	56 950 000,00	36 060 000,00	126 960 000,00
Extension des consignes de tri des centres	74 859 562,40	-	-	-	-
Construction de l'UVE du site Ivry/Paris13	567 200 695,21	16 479 161,35	50 000 000,00	55 000 000,00	17 000 000,00
Rénovation du site de Saint-Ouen	211 641 694,17	26 219 789,68	30 000 000,00	3 100 000,00	-
Reconstruction du site de Romainville-Bobigny	12 626 415,40	8 726 130,16	6 808 400,00	99 502 100,00	219 000 000,00
Cométhanisation et méthanisation	21 175 143,44	2 314 173,64	10 825 000,00	9 220 000,00	13 220 000,00
Plans de prévention	8 276 437,56	4 251 814,64	7 009 065,68	7 372 082,71	22 116 248,12
Gestion du Sycotom	7 982 428,75	7 221 961,19	8 521 923,17	7 099 558,01	19 928 674,03
Biodéchets	927 100,00	-	-	1 278 750,00	3 836 250,00
TOTAL	994 143 435,51	93 668 589,56	170 114 388,85	218 632 490,72	422 061 172,15

B) Les dépenses d'équipement : 177,8 M€ au BP 2025 / 162,8 M€ au BP 2024

Pour 2025, les dépenses d'équipement sont évaluées à 177,8 M€. Les principaux projets sont :

Données en M€	BP 2024	BP 2025
Opérations d'équipement	162,8	177,8
<i>reconstruction d'IP13</i>	51,0	50,0
<i>reconstruction du centre Romainville-Bobigny</i>	9,0	8,6
<i>rénovation du centre de Saint-Ouen</i>	35,0	30,0
<i>amélioration des centres</i>	39,3	57,0
<i>SIAAP et SIGEIF</i>	15,0	16,7
<i>plans prévention</i>	6,9	7,0
<i>autres projets</i>	6,6	8,5

- **Construction de L'Interval, l'UVE d'Ivry-sur-Seine/Paris XIII (50,0 M€) :**

L'année 2025 sera une année charnière. L'UIOM laissera place à la nouvelle UVE sur le site d'IVRY-SUR-SEINE/PARIS XIII désormais nommée L'Interval.

Les essais à chaud de l'UVE d'une durée prévisionnelle de 5 mois, comprenant le réglage de la combustion des fours/chaudières et du traitement des fumées ainsi que la mise en service de la valorisation énergétique, vont se dérouler au premier semestre 2025. A l'issue des essais à chaud, une marche probatoire de 7 jours sera effectuée afin de s'assurer que la nouvelle UVE est apte à prendre le relai de l'UIOM, qui sera définitivement mise à l'arrêt au 2e semestre 2025.

Pendant toute la phase d'essais à chaud et de mise au point de l'UVE, l'UIOM continuera de traiter les tonnages d'OMr réceptionnés. En fonction de la quantité de déchets traitée par l'UVE pendant la période de réglage, le régime de fonctionnement de l'UIOM sera adapté afin de ne pas dépasser, avec les 2 unités temporairement en fonctionnement simultanément, la quantité annuelle de 730 000 t/an autorisée par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

La dernière étape avant de prononcer la réception l'UVE consistera en la réalisation des essais de performances afin de vérifier que toutes les garanties contractuelles sont atteintes. Cette étape se déroulera pendant la Mise en Service Industrielle (MSI) au bout de 2000 heures de fonctionnement stabilisé.

- **Centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen-sur-Seine (30,0 M€) :**

Les travaux de modernisation sont en cours d'achèvement. Les prochaines échéances du projet sont :

- Second œuvre Bâtiment RD1/Ardoin et plantations : avril 2025 ;
- Finalisation ensemble des divers travaux : janvier 2026.

- **Projet de reconstruction du centre logistique de Romainville / Bobigny :**

L'année 2025 sera consacrée notamment à l'enquête publique qui se déroulera en milieu d'année. En juin, la CAO attribuera le marché public global de performance, puis, au 2^e semestre, le Comité Syndical sera amené à délibérer sur la création de la future SEMOP. Les autorisations administratives devraient être obtenues fin 2025.

- **Partenariat d'Innovation Sycotom – SIAAP / Projet Cométha :**

En 2024, la mise en service des unités pilotes Cométha a eu lieu fin avril pour l'unité pilote Seine Grésillons et fin août pour l'unité pilote Seine Valenton. Après une mise en service de 3 et 4 mois respectivement, l'exploitation de ces deux unités pilotes ont débuté en fin d'année.

En 2025, l'exploitation des deux unités pilotes permettra de valider le bon fonctionnement des équipements, il sera réalisé l'ensemble des tests prévus dans les protocoles afin de valider les solutions techniques conçues préalablement.

Il est en outre confirmé qu'il n'y aura pas de phase 3.

- **Usine de biométhanisation de Gennevilliers – co-maîtrise d'ouvrage avec le Sigeif :**

L'enquête publique a eu lieu du 13 juin au 13 juillet 2024 suivi de l'envoi du rapport d'enquête publique reprenant l'ensemble des contributions lors des permanences et registre par voie électronique. Un mémoire en réponse a été envoyé le 6 août avec l'ensemble des réponses aux questions. La commission d'enquête a émis un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale sans réserve mais assortie de 9 recommandations.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- 1er trimestre 2025 : démarrage des travaux ;
- 1er trimestre 2026 : mise en service industrielle ;
- 2e semestre 2026 : réception des premières tonnes.

- **Amélioration continue dans les centres de tri et les UVE :**

Les installations du Sycatom sont des équipements industriels complexes. De ce fait, le Sycatom poursuit le déploiement de méthodes de maintenance appropriées aux centres de tri et s'est trouvé conforté dans cet engagement par 3 des 15 thèmes du projet stratégique H2050 :

- Améliorer la fiabilité et de la performance des installations par la veille réglementaire et technique ;
- Intégrer les opportunités du numérique ;
- Mettre en œuvre un pilotage de l'activité appuyé sur des indicateurs de performance stratégiques et opérationnels.

L'amélioration continue des centres de tri et des UVE sera développée autour des axes thématiques suivants :

- La standardisation des outils et des processus ;
- Le déploiement de la politique de gestion de patrimoine ;
- Le renfort de la sécurité des sites (incendie, accès, cyber-sécurité de l'informatique industrielle, sécurité agents et patrimoine).

Centre de tri de Paris XVII (45 000 t/an)

Une première tranche de travaux d'amélioration de la détection et de la protection incendie sera menée dans le courant du 2ème semestre 2025. Il s'agira d'installer des caméras infra rouges qui détecteront les flammes et des systèmes de déluge au droit des traversés de convoyeurs dans les voiles de séparation des zones.

Les travaux de fiabilisation des convoyeurs à chaînes s'effectueront dans le courant du 2ème et 3ème trimestre 2025 et devrait nécessiter un arrêt du centre.

Un audit, par l'intermédiaire d'un marché subséquent de l'accord cadre d'AMO du Sycatom, sera engagé pour évaluer les améliorations à apporter sur l'automatisme du process de tri du centre.

Centre de tri de Paris XV (31 500 t/an)

Les travaux de modernisation du contrôle commande de la gestion technique du bâtiment, d'une partie de la détection incendie, du contrôle d'accès des piétons et du local technique du réseau informatique seront engagés en 2025.

Centre de tri de Nanterre (55 000 t/an)

Les travaux de remise en état à la suite de l'incendie du 24 juillet 2022 se sont terminés en 2023. Après une période de mise en service industrielle, la réception du centre est effective depuis le 29 mars 2024. La levée des réserves est en cours. Le centre réceptionne et traite l'ensemble des tonnes de CS, prévues par le cahier des charges.

Centre de transfert d'Isséane

Cette année le centre de transfert d'Isséane est sur une trajectoire de réception et de transfert de 16 000 tonnes de collectes sélectives. Des études sont en cours pour évaluer l'opportunité de travaux d'adaptation du centre pour réceptionner et transférer les déchets alimentaires du bassin versant à horizon 2026.

Centre de tri de Sevran

La SemotriS engagera les travaux prévus dans son marché en 2025. Il s'agira dans le courant des 2e et 3e trimestres de renforcer la protection incendie de la zone process par l'installation d'un système de sprinklers, d'améliorer le compartimentage de la zone process de la zone amont, de réorganiser cette dernière par le réaménagement des alvéoles de stockage. Enfin, dans la 2e quinzaine de septembre 2025, le centre sera arrêté pour moderniser le process de tri dans le but de mieux capter les petits métaux et aluminium et d'incorporer de nouveaux équipements de stockage des flux triés pour améliorer la sécurité du personnel pour les opérations de mise en balles.

Ivry-sur-Seine-Paris XIII – usine existante

Afin de garantir le fonctionnement de cette installation en 2025, il est proposé la réalisation de travaux de maintenance supplémentaires. Ces travaux permettront de renforcer la sécurité du personnel exploitant, de sécuriser la fin de vie de l'UIOM sur le plan des performances environnementales et énergétiques et de garantir un meilleur taux de disponibilité de l'installation. Le budget 2025 intègre ainsi 11,3 M€ TTC de dépenses au titre du GER (tant en fonctionnement qu'en investissement).

Isséane

En 2025, les prestations suivantes sont planifiées :

- La poursuite du projet d'optimisation énergétique (travaux) ;
 - Divers travaux de serrurerie/métallerie afin d'améliorer le travail de maintenance et accessibilité des équipements ;
 - Des études visant à préciser les travaux nécessaires pour améliorer le traitement des effluents industriels ;
 - La poursuite de la démarche visant à une meilleure prise en compte et à un meilleur suivi par les exploitants de la pérennité du bâtiment et du second œuvre ainsi que la mise en œuvre des actions nécessaires en découlant ;
 - Le projet de cyber-sécurité du réseau informatique industriel démarré en 2023 va se finaliser en 2025. Les vulnérabilités liées à la sécurité d'accès (aux équipements, aux applications de l'Exploitant et aux réseaux), à la sécurité des sauvegardes et des mots de passe – réseaux et équipements, seront supprimées par l'installation d'équipements de protection répondant aux normes actuelles de cyber-sécurité.
-
- **Les investissements liés à la prévention des déchets :**

Le budget d'investissement lié à la prévention des déchets est également sanctuarisé en investissement (7,0 M€ en 2025). L'effort notable sur le soutien aux collectivités en subvention d'équipement est maintenu, qu'il s'agisse de matériels ou d'études.

- **Les autres opérations d'investissement :**

Les autres opérations portent à titre principal les investissements informatiques pour un total de 7,7 M€ en 2025 (actions à réaliser dans le cadre du PCI-PRI (3,6 M€), sécurisation des sites distants qui n'ont pas fait l'objet d'investissement depuis les 5 dernières années (1,7 M€), projets relatifs au SI exploitation, patrimoine, transverse.

C) Le remboursement de la dette : 88,4 M€ au BP 2025 / 83,4 M€ au BP 2024

Les crédits prévus en 2025 s'élèvent à 88,4 M€ conformément au plan de remboursement de la dette contractée. L'annuité 2025 comprend notamment 38,2 M€ de remboursement de prêts accordés par la BEI et 10,0 M€ de remboursement *in fine* d'une émission obligataire souscrite en 2023.

D) Les opérations d'ordre et autres opérations : 12,0 M€ au BP 2025 / 10,8 M€ au BP 2024

Il s'agit d'opérations comptables correspondant à la reprise de subventions transférables au compte de résultat, de transferts patrimoniaux et de dépôts de garanties.